

## **SERVICE HEBERGEMENT – Restauration et Internat**

L'hébergement dépend de la région Occitanie. L'internat du Lycée S. HESSEL a une capacité de 300 places et la restauration de 500 places. Le midi, le restaurant sert 1800 repas en 3 services.

Les repas comprennent un choix d'entrées chaudes ou froides, plusieurs plats principaux avec assortiment de légumes, un laitage et un dessert. Les quantités sont adaptées à l'âge des lycéens, en respectant la réglementation en vigueur. Le pain et les fruits sont servis à volonté.

Les chambres d'internat sont chauffées à 19° pour respecter les normes environnementales.

La fréquentation de ce service implique le respect du règlement intérieur. Tout manquement entraîne une sanction. Et si la chambre n'est pas tenue correctement, les agents n'assurent plus l'entretien.

### **1 - Fonctionnement de la restauration**

Les repas sont préparés sur place par une équipe de cuisiniers et d'assistants professionnels. Les menus sont disponibles sur le site des Lycées S. HESSEL.

La restauration est ouverte le matin de 7h30 à 8h00, le midi de 11h30 à 13h30 et pour les internes uniquement, le soir de 18h30 à 19h30.

Vos interlocuteurs :

- Mme DE JAEGER – intendante
- M. CASSAN – chef cuisine
- Mme Danielle ASNA – Coordinatrice Pole élèves Intendance
- Mme FANOVARD – assistante Hébergement Intendance – [muriel.fanovard@ac-toulouse.fr](mailto:muriel.fanovard@ac-toulouse.fr) - 05.34.25.52.53 - tous les matins de 8h30 à 12h15 sauf vendredi facturation, encaissement ½ pension et internat, paiement des bourses)
- Mme ALEJOS – assistance accueil aide sociale - 05.34.25.52.49- [catherine.alejos1@ac-toulouse.fr](mailto:catherine.alejos1@ac-toulouse.fr) –tous les matins de 8h15 à 13h dossiers de bourses, aide à la restauration, fonds social, vente tickets



## Accès à la restauration :

- **Il faut confirmer l'inscription faite en juin en remplissant la fiche « Intendance ».**
- **L'inscription vaut pour l'année (principe de forfait annuel) - Plus DE CHANGEMENT DE REGIME après le 15 septembre (date ferme) ou avant la fin de chaque trimestre**  
**(Retrait du document à l'intendance au bureau de Mme FANOVARD ou Mme ALEJOS – cf dates limites dans tableau ci dessous).**

CHANGEMENT DE REGIME

trimestre concerné	Date limite de demande de changement de régime
1er trimestre	vendredi 21 septembre 2018
2em trimestre	vendredi 21 décembre 2018
3em trimestre	vendredi 29 mars 2019

- **La carte jeune qui sert de badge est obligatoire** pour l'accès au self à la fois pour acter la présence de l'élève et pour vérifier son statut.  
Si l'élève interne ou demi-pensionnaire oublie sa carte, il peut émettre un ticket (maxi 2 fois dans la semaine) à partir des bornes situées dans chaque hall.
- Aux internes : Si vous avez des activités sportives en fin de journée, il est possible de réserver votre repas. A signaler à la Vie scolaire. Pas de réservation = pas de repas.

Les élèves externes peuvent accéder à la restauration du midi moyennant l'achat d'un ticket à 3,76 € ou au petit déjeuner le matin pour 1,10 € (tarif 2018- disponible chez Mme ALEJOS).

## **2 - Dates de facturation de l'internat et de la cantine pour les élèves du LP et LGT:**

- entre le 01 et le 10 octobre 2018
- entre le 17 janvier et le 01 février 2019
- entre le 08 au 17 avril 2019

Les règlements sont attendus au plus tard dans les 10 jours à compter de la réception de la facture ou « Avis aux familles », par virement ou par chèques bancaires.

Un échéancier pour paiement en plusieurs versements est possible sur demande à [muriel.fanovard@ac-toulouse.fr](mailto:muriel.fanovard@ac-toulouse.fr).

**Les montants sont forfaitaires.** Ils ont été votés par la Région pour l'année scolaire et répartis en 3 trimestres par l'établissement.

**Pour les élèves BTS et du CFA**, les repas sont **payables d'avance**. L'élève ne pourra pas manger si son compte n'est pas crédité.

**Les élèves externes** ont la possibilité de manger en achetant un ticket.

**Les encaissements** en espèces ou en chèques sont prévus uniquement le lundi matin et le jeudi matin pour les commensaux, externes, élèves CFA et élèves BTS.

### **3 – Les remises d'ordres**

Seul sont pris en compte pour déduction sur facture:

- les remises d'ordre suite à maladie (sur certificats médicaux de + de 10 jours) à transmettre à Mme Fanovard à l'intendance. (muriel.fanovard@ac-toulouse.fr)
- les périodes de stages qui sont défalquées automatiquement.

*NB : Si un élève ne mange pas au self pour convenance personnel, il n'y aura aucune remise d'ordre. Le trimestre entier est dû.*

*NB : Si l'élève reste manger au self durant sont stage il doit en faire la demande auprès de Mme Fanovard. Dans ce cas, interne ou DP, aucune remise d'ordre ne sera appliquée.*